

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FEVRIER 2023 à 19 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

Présents :

Mme RIGHETTI Nathalie, M. GUINARD Jacques, Mme ECOFFARD Christelle, Adjointes,
M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M.
DURAFOUR Jean-François, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, M. DAGALLIER
Frédéric, M. BURDET Thibaut, Mme DIAS Pascaline, M. Franck BORN, Mme MANUEL
Muriel.

Absent excusé :

M.GIROD Pierre.

Mme Serge COURAND, a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte le virement comme nouveau moyen de paiement pour la régie de recettes cantine
garderie.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place ce nouveau moyen de paiement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide de nommer Mme Françoise VOILLAT en tant qu' élu référent pour la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte la convention de partenariat avec le Département de l'Ain pour le fonctionnement de
la bibliothèque municipale.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les pièces constitutives du dossier.

Il est noté que M. pierre GIROD est arrivé à 19h35.

Présents :

M.GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, M. GUINARD Jacques, Mme ECOFFARD
Christelle, Adjointes,
M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M.
DURAFOUR Jean-François, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, M. DAGALLIER
Frédéric, M. BURDET Thibaut, Mme DIAS Pascaline, M. Franck BORN, Mme MANUEL
Muriel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte la convention pluriannuelle d'objectifs entre ALFA 3A et la Commune pour l'année
civile 2023,

Accepte le montant prévisionnel de la subvention qui est fixé à 41 872,00 €.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces se rapportant à
ce dossier, puis d'assurer les règlements correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte de régler l'arriéré de 494.51€ d'un administré pour le paiement de ses loyers auprès de DYNACITE.

Précise que ce montant sera réglé sur l'article 65138.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 6 voix contre,

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500.00 € pour les victimes des séismes en Turquie.

Précise que ce montant sera réglé sur l'article 65748 au compte du Groupement de Secours catastrophe Français.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé que :

- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 14 mars 2023 à 19h.
- La commission de finances élargie à tout le Conseil Municipal aura lieu le mardi 21 mars à 18h.
- Le vote du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023 aura lieu lors du conseil municipal du mardi 04 avril 2023 à 19h.
- Monsieur Le Maire a reçu une demande pour l'installation d'un food truck un soir de semaine.
- Le fleurissement de cette année sera assuré par nos agents techniques.

Séance levée à 22h

Le Maire,

M. Dominique TURC